



HAL
open science

”Henri Coudreau et la question du Contesté franco-brésilien – l’exploration de 1883-1884”

Jean-Yves Puyo

► To cite this version:

Jean-Yves Puyo. ”Henri Coudreau et la question du Contesté franco-brésilien – l’exploration de 1883-1884”. Dialogues France-Brésil - Circulation, représentations, imaginaire, Eden Viana Martin, Nejma Kermele, Maria Elizabeth Chaves de Mello, José Luis Jobim (dir.), PUPPA, pp. 37-53, 2018. <hal-05517099>

HAL Id: hal-05517099

<https://hal.science/hal-05517099v1>

Submitted on 18 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Henri Coudreau
et la question du Contesté franco-brésilien
- l'exploration de 1883-1884

par
Jean-Yves Puyo¹

Version de l'auteur du texte suivant :

Puyo Jean-Yves, « Henri Coudreau et la question du Contesté franco-brésilien – l'exploration de 1883-1884 », dans *Dialogues France-Brésil - Circulation, représentations, imaginaire*, Eden Viana Martin, Nejma Kermele, Maria Elizabeth Chaves de Mello, José Luis Jobim (dir.), Pau, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2018, pp. 37-53.

À noter qu'il existe une version de ce même texte en langue portugaise :

Puyo Jean-Yves, « Henri Coudreau e a questão do Contestado franco-brasileiro – a exploração de 1883-1884 », dans *Diálogos França-Brasil – circulações, representações, imaginários*, José Luis Jobim, Marie Elizabeth Chaves de Mello, Eden Viana Martin, Nejma Kermele (dir.), Rio de Janeiro, Edições Makunaima, 2019, pp. 35-61. <https://hal.science/hal-03285872v1>

Explorateur français né à Sonnac (Charente-Maritime) en mai 1859, Henri Anatole Coudreau devint célèbre en multipliant, durant le dernier quart du XIX^e siècle, les expéditions dans le vaste bassin hydrographique de « l'île des Guyanes » pour reprendre l'expression célèbre du géographe Emmanuel Lézy, auteur d'une thèse remarquable sur ces lieux singuliers². Si dans leurs grandes lignes ces épisodes sont bien connus, notamment à travers les multiples relations qu'il en fit au sein d'une abondante production écrite, le rôle qu'il joua dans l'épisode diplomatique dit du Contesté franco-brésilien interroge encore. Depuis plus de trois siècles, Espagnols, Portugais puis Brésiliens et Français rivalisaient pour l'appropriation des confins amazoniens compris entre l'Amazone et l'Oyapock, l'actuel fleuve frontalier entre le Brésil et la Guyane française. En cette fin du XIX^e siècle, ces vastes espaces principalement forestiers, mal définis, formaient un entre-deux encore délaissé par les structures étatiques et peuplé de réprouvés apatrides (anciens esclaves brésiliens en fuite, évadés des bagnes français), de chercheurs d'or et d'amérindiens. Coudreau, en parcourant en 1883 ce vaste espace connu, catalysa une crise diplomatique alors latente entre les deux puissances concurrentes, qui depuis les années 1840, s'étaient officiellement entendues pour « neutraliser » la zone.

Cette recherche, reposant plus particulièrement sur le croisement de sources

¹ Géographe, professeur des universités, laboratoire TREE (UMR n° 6031, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

² Emmanuel Lézy, *Guyane, Guyanes - une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, coll. Mappemonde, Belin, 2000, 347 p.

archivistiques plurielles (archives de la Légation de France à Rio de Janeiro – centre des Archives diplomatiques de Nantes / archives départementales de la Guyane Française – Cayenne), se propose de compléter des travaux scientifiques récents, à l'exemple de ceux de Sébastien Benoit, Stéphane Granger ou encore Federico Ferretti. Les avis portés sur l'explorateur français diffèrent selon les parties concernées (les camps français et brésiliens), ce qui ne surprend guère, mais plus curieusement, au sein même du camp français. Ainsi, alors que les Brésiliens le désignèrent longtemps à la vindicte populaire comme un espion à la solde de l'étranger, en parallèle, les autorités consulaires françaises en poste au Brésil l'accusaient de jouer un double jeu.

Aussi nous-nous proposons de revisiter un épisode géopolitique encore peu connu, à savoir les marchandages territoriaux relatifs au Contesté franco-brésilien durant la période précédant l'arbitrage final rendu en décembre 1900 par le Conseil fédéral suisse. Et s'il n'a pas pour prétention d'être exhaustif, ce travail nous paraît apporter un éclairage nouveau sur un territoire singulier qui inspira à l'époque de nombreux utopistes et aventuriers.

La genèse d'un vieux problème territorial, devenu au fil des décennies « inextricable » : des premières visées coloniales françaises (XVI^e siècle) au Traité d'Utrecht (1713)

La première tentative d'installation de comptoirs commerciaux français dans l'espace guyanais, sur l'Oyapock et sur le site de l'actuelle ville de Cayenne, remonte à l'an 1604, se concluant par un échec rapide. Par la suite, de 1624 à 1664, trois compagnies de commerce se virent concéder successivement par la Royauté française le droit d'exploitation agricole et commerciale de ces mêmes espaces. Les cartes françaises de l'époque (du Val de Beville, 1654 ou encore Lefèbvre de la Barre, 1665) présentaient cet espace guyanais comme une île immense, ceinturée par des fleuves majestueux et parsemée de hautes montagnes. Selon le grand géographe français Vidal de la Blache, « cet isolement semblait l'explication naturelle des causes qui en avaient écartés les Espagnols³. » Néanmoins, ce droit d'exploitation demeura longtemps très théorique, les expériences françaises de mise en valeur se limitant à la ville de Cayenne et à ses proches alentours. Et dans les faits, il fallut attendre l'expédition française du comte d'Estrée, qui obtint par les armes en décembre 1676 l'évacuation définitive, de Rémire, Cayenne et des fleuves de l'Approuague et de l'Oyapock, des voisins hollandais (fortement implantés dans l'actuel Surinam), pour que la présence de France sur cet espace guyanais ne fût plus remise en question, « si l'on fait l'abstraction de la parenthèse que constituent les huit années d'occupation portugaise [de janvier 1609 à novembre 1617]⁴ ».

Restait toutefois à définir des frontières pour cette colonie française, ce qui ne fut pas une sinécure, notamment pour sa frontière sud. Tout l'imbroglio qui préoccupa durant près de deux siècles les diplomatie française et portugaise, puis brésilienne, découlait du Traité d'Utrecht (11 avril 1713) mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne. Par son article VIII, ce texte cédait au Portugal la propriété « des terres appelées du Cap du Nord & situées

³ Paul Vidal de la Blache, *La rivière Vincent Pinzon - étude sur la cartographie de la Guyane*, Paris, Félix Alcan éditeur, 1902.

⁴ Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Cayenne, Ibis Rouge, coll. Espaces guyanais, 2002, p. 23.

entre la rivière des Amazones et celle de Japoc ou Vincent Pinçon⁵ ». De même, la France reconnaissait désormais la possession portugaise des deux rives de l'Amazone (article X)⁶. Enfin, pour éviter de nouvelles dissensions entre les sujets respectifs, les Français s'engageaient à ne pas dépasser la rivière de Vincent Pinçon « pour y négocier & pour acheter des esclaves dans les terres du Cap du Nord » (article XII).

Néanmoins, par sa rédaction, deux problèmes majeurs demeuraient : en premier lieu, il ne précisait pas « géographiquement parlant » la localisation de la dite cette rivière Japoc (ou Yapoc ou encore Vincent Pinçon), le texte n'indiquant ni latitude, ni longitude. Pour les Français, il ne pouvait s'agir de l'Oyapock, située à 50 lieues plus au nord de l'Amazone, à savoir entre les 4 et 5 degrés de latitude nord, position portugaise considérée par eux comme « ridicule à force d'être intéressée »⁷. En effet, pour le camp français, la rivière susnommée était sensée déboucher dans la baie de Vincent Pinçon, située entre 1 et 2 degrés de latitude nord.

En sus de la nullité, dénoncée par certains, du négociateur français, le marquis d'Uxelles⁸, toute la difficulté de cette localisation géographique résultait aussi de la mauvaise connaissance de cette côte, comprise entre l'embouchure de l'Amazone et les environs de Cayenne. Comme le signale Vidal de la Blache, qui réalisa un mémoire entier consacré à cette question de la détermination de la rivière Vincent Pinçon, les cartes issues de pays et d'époques différentes présentent des différences très sensibles tant dans le dessin du trait de côté que dans l'appellation des lieux, source importante de confusion. De plus, l'auteur soulignait la grande instabilité physique de ces parages, la masse phénoménale d'alluvions issus du delta de l'Amazone et charriés vers le nord par les courants marins provoquant de forts atterrissements le long de la côte⁹, comblant le débouché des rivières et modifiant ainsi le trait de côte. Notons que pour le grand géodésien et naturaliste français La Condamine, qui parcourut ces parages en février 1744, le doute n'était pas permis : la rivière Vincent Pinçon correspondait à un bras alors comblé de l'Araguary¹⁰.

Ce même traité présentait une autre lacune toute aussi importante que l'interrogation sur la vraie nature de la rivière Yapoc : s'il cédait donc aux Portugais la rive gauche de l'Amazone, il ne mentionnait pas jusqu'à quelle distance de ce fleuve ceux-ci pouvaient étendre leur souveraineté. Pour la partie française, il s'agissait, sur la rive gauche, d'une

⁵ Du Mont J., *Corps diplomatique du droit des gens contenant un recueil des traités d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, etc.*, Amsterdam, Chez P. Brunel & Alii, 1731, p. 354.

⁶ « Sa Majesté T. C. reconnaît par le présent Traité que les deux bords de la Rivière des Amazones, tant le *Méridional* que le *Septentrional*, tiennent en toute propriété, domaine, & souveraineté à Sa Majesté Portugaise. » *Ibid.*

⁷ Edouard Maurel, « De nos droits sur le territoire contesté franco-brésilien », *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, n° 6, 1897, p. 544.

⁸ « [...] l'on se dit que si, de l'aveu des auteurs portugais, les représentants de leur nation à Utrecht étaient parfaitement éclairés sur la question, il n'en était pas de même du représentant de la France, le marquis d'Uxelles, un général-diplomate, que les mémoires de du temps représentent comme tout aussi maladroit diplomate que pitoyable capitaine ». Louis Boussonard, *Les chasseurs de caoutchouc*, Paris, éditions Tallandier, réédition de 1937, p. 162.

⁹ « Les déplacements des chenaux fluviaux par obstruction, avec les formations de lacs intérieurs ou de marais qui en sont la conséquence, sont des faits qui n'ont rien de bien rare dans les régions deltaïques de climats tropicaux ». Paul Vidal de la Blache, *La rivière Vincent Pinçon*, *op. cit.*, p. 104.

¹⁰ « Quelques lieues à l'ouest du banc des Sept-Jours, et par la même hauteur, je rencontrais une autre bouche de l'Arawi, aujourd'hui fermée par les sables. Cette bouche et le profond canal qui y conduit en venant du côté du nord, entre le continent du cap du Nord et les îles qui couvrent ce cap, sont la rivière et la Baie Vincent Pinçon ». Charles-Marie de La Condamine, *Voyage sur l'Amazone*, Paris, réédition la Découverte poche, 2004, p. 126.

bande de 15 lieues de profondeur et ce vers l'ouest, jusqu'au Rio Negro : « Sauf la concession de la navigation des Amazones, ce traité n'a nullement dérogé à l'état de nos anciennes limites qui s'étendaient auparavant jusqu'au Rio Negro et qu'ainsi, les terres de l'intérieur devaient continuer d'appartenir à la France jusqu'à ce dernier fleuve¹¹. »

Dans les faits, cette position revenait à contrôler la navigation sur l'un des deux affluents majeurs de l'Amazone et donc sur une vaste partie du bassin hydrographique amazonien, en amont de la ville de Manáos, fondée en 1669 par les Portugais.

La montée en puissance des revendications portugaises puis brésiliennes

La suite ne fut qu'une succession de traités, tant à l'échelon local entre les gouverneurs de Cayenne et du Pará (accord de 1784 et 1792) qu'à l'échelon national, qui vit à tour de rôle l'une ou l'autre des parties prendre l'ascendant. Pour résumer, en l'espace d'une vingtaine d'années, nous pouvons relever cinq tentatives majeures destinées à régler le différent, mais une nouvelle fois toutes infructueuses. Ainsi, le traité dit « Calmène » du 11 août 1797 constitua une petite victoire du camp français qui obtenait un tracé frontalier sur la rivière Carsevenne (ou Carsewene, Calçoène, Carsévène), soit bien plus au nord que l'Araguary. Non ratifié par les Portugais pour des raisons inconnues, il fut par la suite considéré comme nul par le Directoire¹².

Quatre ans plus tard, sous la menace d'une invasion des armées françaises et espagnoles désormais alliées, le Portugal acceptait de revenir à un tracé frontalier sur l'Araguary (Traité de Badajoz, 6 juin 1801). Cette fois-ci, c'est la partie française qui ne ratifiait pas et provoquait de nouvelles négociations. Celles-ci aboutirent au traité de Madrid, le 29 septembre 1801, bien plus avantageux... pour les Français : ce texte fixait la séparation entre les deux puissances sur la rivière Carapanatuba, qui se jette dans l'Amazone au dessus du fort de Macapá. Puis, de la source de cette même rivière, la délimitation frontalière partait plein nord jusqu'à une chaîne de montagnes encore inconnue (!), suivant ensuite « les inflexions de cette chaîne jusqu'au point où elle se rapproche le plus du rio Branco¹³ ». Dans les faits, cette démarcation s'avérait beaucoup moins avantageuse que la bande des 15 lieues en enlevant à l'autorité française de très vastes étendues. Mais pour la diplomatie française, ce tracé permettait d'asseoir la frontière sur des « *bases naturelles* », à savoir un fleuve et une chaîne (supposée) de montagnes. Cette victoire fut toutefois de courte durée, le traité d'Amiens, signé le 6 juin 1802, revenant à la rivière Araguay, soit la rivière Vincent Pinçon pour La Condamine, prolongée d'une ligne droite jusqu'au Rio Branco. Mais suite à l'invasion du Portugal par les troupes françaises, débutée en novembre 1807, entraînait un an plus tard en représailles une occupation de l'actuelle Guyane française par les troupes portugaises¹⁴ ; la

¹¹ Baron de Damor, *Mémoire sur la contestation relative aux limites de la Guyane française*, rapport de 68 pages manuscrites, daté du 20 septembre 1826, adressé au comte de Gabriac, chargé de nouvelles discussions avec les Brésiliens à propos du Contesté ; Légation de France à Rio de Janeiro - série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

¹² « Toutefois, il en ressort une remarque importante, c'est que les Portugais n'ont pas toujours soutenu que le fleuve de l'Oyapock était le rivière Pinçon du traité d'Utrecht puisqu'ils regardèrent en 1795 cette dernière rivière comme étant la même que celle de Carsewène ». *Ibid.*, p. 17.

¹³ *Ibid.*, p. 18.

¹⁴ « [...] la flotte anglo-portugaise se présenta à l'embouchure du Mahury. C'était en décembre 1808. L'affaire ne fut pas longue. On combattit à peine [...] Victor Hugues proposa une capitulation. On la lui accorda, généreuse, le 12 janvier 1809. » Thésée François, « Un mémoire inédit de Victor Hugues sur le Guyane », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 57, n° 209, 1970, p. 469-p. 474.

résolution définitive de ce problème territorial s'en voyait une nouvelle fois repoussée.

Par la suite, l'article 107 du traité de Vienne (8 juin 1815) stipulait que les Portugais devaient restituer la colonie française jusqu'à l'Oyapock, limite que le Portugal avait toujours considérée comme celle ayant été fixée par le traité d'Utrecht. Mais seule la menace française de l'envoi d'une expédition militaire chargée de reconquérir par les armes la colonie aboutit au départ de l'occupant portugais ; la convention du 28 août 1817, signée entre les deux protagonistes, reprenait les termes du congrès de Vienne en mentionnant que les limites devaient être désormais fixées « conformément au sens de l'article 8 du Traité d'Utrecht ». Le même texte prévoyait de recourir à l'arbitrage de l'Angleterre dans le cas où les commissaires des deux parties chargés de trancher la question échouaient, solution que la France ne souhaitait évidemment pas.

Dans les faits, les choses en restèrent là, avec une évacuation de la colonie guyanaise par les troupes portugaises, suivie d'une longue trêve diplomatique, les diplomates brésiliens remplaçant leurs homologues portugais à partir de 1822, date de l'indépendance. Certes, de temps en temps, on relève bien dans les archives diplomatiques quelques « montées de fièvre ». Ainsi, en 1828, après la saisie de navires français dans la Plata par des Brésiliens, le gouvernement français projeta d'envoyer une escadre sous les ordres du Contre-Amiral Roussin pour « régler » la question. Le représentant de la France au Brésil s'y opposa alors avec les arguments suivants, qui ne manquaient pas de finesse : selon lui, l'objectif à atteindre n'était pas la récupération de quelques lieux désertiques (« malheureusement, ce n'est certainement pas le terrain qui manque à notre colonie ») mais l'obtention d'une libre navigation sur l'Amazone, « [...] le plus beau fleuve du monde, qui, dans un cours de 1400 lieues, traverse le continent américain presque de l'Océan pacifique à l'Atlantique et qui, exploité par l'industrie et l'activité française, procurerait à son commerce des débouchés immenses et des avantages incalculables. C'est le but auquel nous devons prétendre et peut-être un aussi brillant succès nous est-il réservés dans un avenir peu éloigné¹⁵ ».

Si la France braquait le Brésil de l'empereur Don Pedro I^{er}, on risquait alors de revenir aux seuls termes de discussion prévus par le traité de Vienne, avec une conclusion impossible à prévoir. Aussi faudrait-il sans nul doute recourir à l'arbitrage de l'Angleterre, « [ce qui] donnerait sur le champ l'éveil à la rivalité jalouse qu'elle nourrit contre la France, notamment en ce qui concerne son commerce en Amérique et qu'elle ne manquerait pas de se servir de son influence sur la cour de Rio de Janeiro pour faire manquer toute négociation ayant pour but de rapprocher nos établissements de la rivière des Amazones¹⁶ ». Il valait donc mieux laisser la question « dans un vague et une incertitude » pour ne pas compromettre l'avenir...

Et en effet, les choses en restèrent là jusqu'à ce que l'instabilité politique dans l'État voisin du Pará se répercutât dans les territoires contestés ; en 1836, celui-ci proclamait unilatéralement son indépendance, épisode suivi de troubles très graves dans la ville même de Belém. La France profitait alors de ce moment de faiblesse de l'État centralisateur de Rio de Janeiro pour relancer les discussions avec le régent, tout en préparant secrètement l'établissement de postes militaires entre l'Oyapock et l'Araguary : un premier sur la rive

¹⁵ Courrier du baron de Gabiac, représentant de la France à Rio, au ministre des Affaires étrangères, le comte de la Peronnay, 24 novembre 1828 ; légation de France à Rio de Janeiro - série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

¹⁶ *Ibid.*

droite de l'Oyapock - un second sur l'île de Maraca (ou du Cap Nord - jamais réalisé) - et enfin, un troisième, sur les rives du lac Mapa. Officiellement, il s'agissait pour la France de se protéger ainsi d'une invasion d'anciens rebelles rejetés de Belém par les troupes impériales. Mais en fait, comme le signala lui-même le ministre français des Affaires étrangères à son représentant auprès de la cour brésilienne, « il s'agit en réalité d'une prise de possession de ce territoire dans les limites assignées par le traité d'Utrecht¹⁷ », à savoir la rivière Vincent Pinçon. L'objectif est clairement de ménager à la France « de meilleures chances pour obtenir au delà du traité d'Utrecht [...] Occupons réellement et avec toutes les apparences de la fixité les territoires sur lequel nos droits de propriété sont incontestables, évitons surtout de faire état de cette occupation [...] Puis quand le moment sera venu, nous pourrons négocier sur la base de l'état de possession avec d'autant plus de sûreté que les esprits devront être préparés à nous voir conserver sans retour le territoire occupé ou colonisé par nos soins¹⁸ ».

Toutefois, ce moment de faiblesse de la diplomatie brésilienne ne dura qu'une courte période : après avoir maté les rebelles de Belém et réintégré par les armes le Pará à son territoire fédéral, le Brésil demandait dès 1839 l'application des directives du Traité de Vienne pour régler le différent, à savoir le recours à l'arbitrage anglais...

Notons que la presse britannique s'offusquait déjà de cet envahissement français supposé du territoire brésilien, l'époque étant alors marquée par une phase de confrontation directe des deux puissances européennes en Amérique latine. À cette époque, la France envoya sur la Plata des navires de guerre, chargés de défendre les intérêts de ressortissants nationaux dans une zone alors en pleine instabilité politique (guerre civile en Uruguay et dictature militaire en Argentine). Cette pression française se conclut en octobre 1840 par l'occupation militaire de Buenos Aires et « la mise au pas » du dictateur Rosas, allié alors des Anglais. Dans un tel contexte de concurrence géopolitique, la France ne pouvait que redouter l'intrusion de « l'ennemi historique » dans cet arbitrage. Et alors qu'il pratiquait une vaste politique de la canonnière dans toute l'Amérique latine, le gouvernement français battait néanmoins en retraite devant cette simple menace. En quelques mois, entre février et juillet 1840, les Brésiliens obtenaient l'abandon des deux fortins récemment construits, dont le poste le plus méridional de Mapa, ainsi décrit à l'époque :

Il avait été établi sur une île admirable dans le lac du même nom qui a 20 lieues de tour ; pour y parvenir, il faut parcourir la rivière Mapa vis-à-vis l'île Maraca, l'espace de 12 milles. Rien de plus beau et de plus admirable comme ce pays. 100 hommes d'infanterie formaient la garnison de l'île, on a de suite abattu des arbres énormes et dans l'espace de quelques jours avec les ressources de la localité, on y a établi un très bon et joli poste. Toute la garnison a été logée dans un vaste carbet qui a été fait très promptement. La pluie ne pouvait y pénétrer, l'air s'y renouvelait sans cesse ce qui est une grande cause de salubrité et le soleil pouvait pénétrer par les ouvertures que l'on pouvait fermer¹⁹.

Plus surprenant encore, alors que les deux États s'étaient entendus en juillet 1841 pour

¹⁷ Courrier du Ministre des Affaires Etrangères, Paris, 19 octobre 1836 ; légation de France à Rio de Janeiro - série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Commandant Masson, rapport adressé au Ministre de la Marine et des Colonies, non daté mais vraisemblablement écrit entre 1842 et 1846 ; Légation de France à Rio de Janeiro - série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

neutraliser la zone contestée dans l'attente d'une résolution finale (avec constitution d'une commission bipartite chargée de déterminer la nature géographique du Japoc), les Brésiliens y établissaient néanmoins un poste militaire, baptisé Pedro II, sur la rive gauche de l'Araguary et donc en zone revendiquée par la France. Or, cette dernière ne sembla découvrir son existence qu'en 1846²⁰, attendant encore 4 ans pour protester officiellement, tant pour cette création que pour l'occupation alors récente du fortin de Mapa par des troupes brésiliennes²¹. « Le mariage d'un fils de Louis-Philippe avec une princesse brésilienne, ne fut pas étranger probablement à cette faiblesse de la part de la France »²².

La résolution du différent franco-brésilien : avant tout, un défi géographique

Les discussions entre les deux parties reprirent à Paris de plus belle entre 1855 et 1856 ; malgré des discussions acharnées, les deux plénipotentiaires, à savoir le vicomte de l'Uruguay pour le Brésil, et le baron His de Butenval pour le camp français, n'arrivèrent pas à se mettre d'accord. Pourtant, durant ces deux années, les prétentions des deux camps avaient constamment évolué : ainsi, le clan brésilien abandonnait l'Oyapock comme tracé frontalier pour se reporter, par « bonds successifs », du Cassipoure au Carsévène. En parallèle, les Français, partant de leur position ferme représentée par l'Araguary, consentaient à accepter la première rivière navigable plus au nord si la branche nord de l'Araguary s'avérait non navigable, soit la Manaye (encore appelée Caraporis ou Tartarougal), située sur les 1 degré 45 de latitude nord. Or, le plénipotentiaire brésilien signalait que la limite ultime autorisée par son gouvernement était les 2 degrés 35, soit la rivière Carsévène. Et une nouvelle fois, cette longue session de discussion se terminait sur un nouvel échec²³.

De ces longues discussions émergeaient néanmoins le constat suivant : la géographie de ces confins guyanais est alors très mal connue, notamment le dessin du cours supérieur des rivières du Contesté : « [...] cette carte [du Contesté] n'a jamais été faite, et là est, précisément, le piquant de l'histoire. Les diplomates ont disserté doctement sur des difficultés géographiques, sans avoir sous les yeux la moindre carte d'ensemble un peu avouable²⁴ ». En effet : si les Français, depuis près d'un siècle et demi, bataillaient pour une frontière basée sur le cours de Araguary, prolongée par une ligne droite partant des sources de cette même rivière plein ouest jusqu'au rio Branco, ils ignoraient qu'en réalité le cours de cette même rivière piquait rapidement plein nord ; ainsi, dans les faits, ses sources ne sont qu'à quelques 200 kilomètres de l'Oyapock, ce qui réduit considérablement la superficie du territoire revendiqué²⁵.

C'est justement pour tenter de combler ces lacunes géographiques qu'en février 1883, le sous-secrétariat français aux Colonies commanditait une expédition à un certain Henri

²⁰ Pariset, gouverneur de la Guyane, par un courrier du 22 août 1846 au ministre de la Marine et des Colonies, signale que les Brésiliens ont établi plusieurs postes sur la rive droit de l'Araguary, « pour empêcher l'évasion des esclaves de son territoire sur celui de la Guyane française » ; *ibid.*

²¹ Courrier du 4 février 1850 du ministre des Affaires étrangères à son représentant au Brésil ; *ibid.*

²² Edouard Maurel, « De nos droits sur le territoire contesté franco-brésilien », *op. cit.*, p. 546.

²³ Courrier du ministre des Affaires étrangères, daté du 23 novembre 1856, au représentant à Rio de Janeiro (St Georges) ; Légation de France à Rio de Janeiro - série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

²⁴ Henri Coudreau, « Le territoire contesté entre la France et le Brésil », *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, t. V, 1886, p. 68.

²⁵ Sébastien Benoit, *Henri Anatole Coudreau (1859-1899) - dernier explorateur français en Amazonie*, Paris, col. Recherches et Documents - Amériques Latines, l'Harmattan, 2000, p. 100.

Coudreau. Fils de propriétaires agriculteurs charentais, il aspirait tout jeune à incorporer la prestigieuse École Navale alors que ses parents souhaitaient en faire un notaire²⁶. Admis à l'École normale spéciale de Cluny, il y obtenait une licence d'histoire-géographie lui ouvrant la carrière de professeur dans l'enseignement secondaire. Selon Max Mouchet, auteur d'une biographie consacrée à notre homme, Coudreau n'aurait jamais envisagé le professorat comme une finalité mais plutôt comme un « moyen » : « Le but entrevu, ce sont les missions scientifiques » lui fait-il dire²⁷. Ces dernières vont toutefois, dans un premier temps, se refuser à lui ; après avoir en vain tenté d'incorporer la mission Flatters – et d'ailleurs, heureusement pour lui²⁸...-, il débutait en 1879 sa carrière d'enseignant dans une école professionnelle de Reims, avant de muter peu de temps après à Clermont-Ferrand. En 1881, ayant sollicité un poste aux colonies, il obtenait le collège de Cayenne, la capitale de la Guyane française. Quelques années auparavant, c'est en explorant ce même territoire que le français Jules Crevaux (1847-1882) avait acquis une renommée internationale aussi rapide que courte, décédant tragiquement, assassiné par des indiens Tobas à l'occasion d'une exploration du bassin hydrographique du Rio Pilcomayo (un affluent de la rivière Paraguay, région du Gran Chaco).

Notre aventurier-explorateur charentais déboulait alors dans ce jeu géopolitique complexe, à la manière d'un chien fou dans un jeu de quilles.

La « croquignolesque » campagne d'exploration de 1883-1884

Les sources diplomatiques françaises nous décrivent une capitale guyanaise quelque peu enfiévrée par la contestation territoriale qui court depuis plus d'un siècle et demi sans nul début de résolution. La situation politique avec le voisin s'est en effet tendue quelque peu, au début de l'année 1882, suite à l'arraisonnement et saisie de plusieurs bateaux français croisant dans les environs de Mapa par un bâtiment de la douane brésilienne²⁹. Le gouverneur Charles Alexandre Lacouture, en poste depuis 1880, rappelé en Métropole en décembre 1882, fut remplacé par un gouverneur « de combat », Henri Isidore Chessé (1839-1912) : ancien officier d'infanterie de marine passé à l'âge de 35 dans l'administration coloniale, il connut dans son pays une célébrité éphémère en obtenant pacifiquement en 1879 le passage sous l'autorité française d'un très vaste domaine océanien constitué de pas moins de cent-onze îles : l'archipel de Tahiti, les Îles sous le vent, les Gambier, etc. Après une disgrâce de 18 mois, le ministre de l'Intérieur et des Cultes (et futur président) Armand Fallières le nommait donc à la tête de la colonie guyanaise pour, on peut le supposer, redynamiser un territoire en déshérence, si l'on fait sien le portrait qu'en fit ce même Chessé, quelques mois après sa prise de fonction :

Ici aujourd'hui, en effet, la vie est chère, désagréable, pénible ; — toutes les conditions

²⁶ Selon Gustave Regelsperger, « Nécrologie d'Henri Coudreau », extrait du *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, année 1900, p. 1.

²⁷ Max Mouchet, *L'explorateur Coudreau ou la philosophie des voyages*, Melun, imprimerie Tschumi-Taupin 1973, p. 21.

²⁸ Portant le nom du lieutenant-colonel qui la commandait, cette mission d'exploration des confins sahariens algériens, destinée à étudier le tracé d'un chemin de fer transsaharien reliant la Méditerranée au fleuve Niger, était anéantie le 4 décembre 1880 par un fort parti de Touaregs.

²⁹ Courrier du ministère des Affaires étrangères en date du 21 mars 1882 ; Légation de France à Rio de Janeiro - série A, article 103, Arch. diplo. Nantes.

matérielles de l'existence sont une véritable souffrance de tous les instants : — l'ancien commerce végète, ou reste stagnant ; — sauf pour quelques sociétés armées de moyens puissants, l'industrie aurifère est dans une période de décroissance ; — l'agriculture, je n'en parle pas — il n'y en a pas ! — La population, — que faut-il en dire ? — Qu'elle se chiffre à 25 000 âmes à peine, sur un territoire qui, — en ne comptant que ce qui est directement gouverné et administré par nous aujourd'hui, — est de 9 500 000 hectares, c'est-à-dire, grand comme dix-neuf départements français !³⁰

Le nouveau gouverneur fut chargé par M. de Mahy, ministre par intérim de la Marine et des Colonies, de briefer un Coudreau que l'on imagine piaffant de poursuivre l'œuvre d'exploration des confins guyanais initiée par Jules Crevaux. Les instructions allouées par courrier en date du 20 février 1883³¹ au futur explorateur étaient très claires : il s'agissait de parcourir les espaces du Contesté franco-brésilien compris entre Oyapock et Amazone afin se pencher sur « les productions du territoire contesté, ses voies fluviales, ses populations, les opérations commerciales qui s'y effectuent, de rechercher en un mot quelle est son étendue, sa valeur³² ». De plus, Coudreau était chargé « d'étudier discrètement la ligne de démarcation entre le Brésil et la République française qui pourrait être proposée, le cas échéant³³ ». En fait, côté discrétion, ce fut tout le contraire...

En premier lieu, la presse locale, à savoir le journal *Le Réveil de Guyane*, qui par ailleurs était en très mauvais termes avec le gouverneur, se fit rapidement l'écho du départ de l'expédition Coudreau. Le consul du Brésil en poste à Cayenne en informait de suite son gouvernement, et dans l'attente d'une protestation officielle, transmettait très officiellement sa surprise et son courroux au gouverneur Chessé. Ce dernier commettait alors l'erreur de faire suivre la réponse faite aux protestations brésiliennes au ministre de la Marine et des Colonies : le gouverneur y défendait l'idée de reprendre le plus tôt possible la question de la délimitation frontalière franco-brésilienne. Ce n'était alors pas du tout l'avis de son ministre, qui le tança sèchement : « Notre pays est trop engagé en ce moment à l'extérieur pour qu'on puisse songer à s'engager à nouveau dans la résolution d'un problème dont la solution, successivement ajournée depuis si longtemps, peut être ajournée sans de réels inconvénients³⁴. » Bref, il lui recommandait la plus grande réserve et surtout, de ne rien entreprendre. En vain semble-t-il : quelques semaines plus tard, on relève une nouvelle réprimande du ministère, qui reprochait à Chessé d'avoir donné un caractère politique à la mission Coudreau. Il lui rappelait qu'il s'agissait d'une mission scientifique ne devant donner lieu à aucune réclamation de la part du

³⁰ Isidore Chessé, *Discours prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil Général du 19 novembre 1883*, Cayenne, Imprimerie du gouvernement, 1883, p. 11.

³¹ Le mandat de M. de Mahy s'arrêta le lendemain de l'envoi de ces mêmes instructions ; aussi, Jules Ferry, le nouveau chef du gouvernement, ne prit-il connaissance de la mission allouée à Coudreau que bien plus tard... « Avec Jules Ferry, le 21 février 1883, la France retrouvait un pouvoir fort et un gouvernement stable [...] mais c'est seulement au mois de septembre 1883 que sera de nouveau créé un sous-secrétariat d'État aux Colonies. » François Berge, « Le Sous-secrétariat et les Sous-secrétaires d'État aux Colonies : histoire de l'émancipation de l'administration coloniale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 47, n° 168-169, 1960, p. 317.

³² Note du ministre de la Marine et des Colonies au Président du Conseil. Copie du ministère des Affaires étrangères, transmise au représentant de la France à Rio de Janeiro, Paris, 5 mai 1884 ; série A, article 103, Arch. diplo. Nantes.

³³ Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur Chessé, Paris, 20 avril 1884 ; Dépêches ministérielles, 1^o semestre 1884, 1 M 111, arch. départ. Guyane.

³⁴ Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur Chessé, Paris, 5 juillet 1883 ; Dépêches ministérielles, 2^o semestre 1884, 1 M 111, arch. départ. Guyane.

gouvernement brésilien. Pour ce faire, il ordonnait d'éviter « tout établissement permanent de ces voyageurs dans le voisinage des territoires contestés de nature à éveiller les susceptibilités du gouvernement brésilien³⁵ ». Enfin, quelques jours plus tard, dans un nouveau courrier, le ministre rappelait à son gouverneur que la question territoriale serait tranchée entre Paris et Rio de Janeiro, et non à Cayenne³⁶...

Dans les faits, les protestations officielles brésiliennes ne tardèrent pas ; dès la fin du mois de décembre 1883, leur chargé d'affaires à Paris, le baron d'Itajuba, s'élevait auprès de Jules Ferry, alors président du Conseil, contre la présence dans l'Amapa « d'un ingénieur français accompagné d'un arpenteur³⁷ ». Un mois plus tard, le même baron lui adressait une nouvelle longue note de protestation. Le trajet suivi par Coudreau y était longuement décrit, de même que les agissements supposés de l'explorateur :

A attiré l'attention sur lui, non seulement par les travaux auxquels il s'est livré pendant son voyage mais aussi par les renseignements qu'il donnait sur sa mission [...] par ses agissements dans le territoire de l'Amapa, en déclarant aux habitants de cette région qu'ils feraient bien d'adhérer à la cause des Français [...] et en assurant que l'Oyapock et le Conani appartiennent dès à présent à la Guyane française³⁸.

En effet, en second lieu, Coudreau s'était fait remarquer très défavorablement par sa conduite. Déjà, au lieu de garder la discrétion sur son exploration, il en assura lui même la plus vaste publicité en adressant en mars 1884 au *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris un premier compte-rendu officiellement non écrit par lui mais rédigé « à partir d'une lettre très maladroite qu'un naturaliste attaché à sa mission a envoyé³⁹ », fait que lui reprocha alors vivement son financeur, le sous-secrétariat d'État aux colonies. Ainsi, durant toute cette même année, la communauté géographique française mais aussi belge⁴⁰ allaient pouvoir suivre les pérégrinations de notre homme, dans le vaste bassin amazonien. Par exemple, en mars 1884, la société de géographie de Marseille informait ses adhérents de la mission confié à Coudreau « [qui] accompagné de MM. Joseph Roche et C. Dumont, a été envoyé par M. Chessé, gouverneur de la Guyane, dans la région de l'Amazone, pour étudier ce merveilleux

³⁵ Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur Chessé, 28 août 1883 ; Dépêches ministérielles, 2^e semestre 1884, 1 M 111, arch. départ. Guyane.

³⁶ « Dans ma dépêche du 28 août, je vous faisais remarquer que la Guyane était assez vaste, en dehors du territoire contesté, pour fournir un large champ à notre activité ; qu'il s'agissait avant tout de ramener le travail dans ce malheureux pays dont la production décroît chaque jour, dont les anciens ateliers sont déserts qui ne produit même pas les denrées alimentaires les plus indispensables à sa population. Dans ces conditions serait-il sage d'accroître un territoire dont les richesses ne peuvent être exploitées faute de bras, pour la réussite d'un projet prématuré ? » Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur Chessé, 31 août 1883 ; Dépêches ministérielles, 2^e semestre 1884, 1 M 111, arch. départ. Guyane.

³⁷ Courrier du baron d'Itajuba, chargé d'affaires du Brésil à Paris au ministre des Affaires étrangères, 24 décembre 1883 ; série A, article 103, Arch. diplo. Nantes.

³⁸ Note du baron d'Itajuba, chargé d'affaires du Brésil à Paris au ministre des Affaires étrangères, 24 janvier 1884, *ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ « Mission française aux Amazones. Le *Diario de Grao-Para* annonce qu'une mission envoyée aux Amazones par le ministre de la marine de France est arrivé au Pará. Cette mission se compose de MM. H. Coudreau, J. Roche et C. Demont. Son but est de compléter et de corriger, autant que possible, les études antérieures sur l'Amazone, d'étudier les conditions sociologiques et économiques du pays, ainsi que la race indigène, dans son évolution historique, de vérifier ses aptitudes pour la vie civilisée, de pratiquer des mensurations crâniennes sur des membres de la famille indienne, conformément aux plus récentes méthodes anthropologiques. » *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, février-mars 1884, p. 260.

pays. On sait que La Condamine, Humboldt, Bompland, Castelnau, d'Orbigny, Martins, Agassiz, Crevaux, Wiener, etc., ont déjà visité cette région des forêts-vierges⁴¹ ». Quelques mois plus tard, on en apprenait plus sur le déroulement de la mission, avec des explorateurs comptant séjourner deux ans dans le vaste bassin amazonien, en rayonnant à partir de Manáos, leur « quartier général » en direction des rios Negro, Branco, Purus, Madeira « [et] en général le haut Amazone. Pendant la seconde année ils parcourront les affluents connus sous le nom de Trombetas, Jacarapy, Xingu, Tapajos, et Tocantins⁴² ». Discretion qu'ils disaient... Cela en était trop pour le ministre de la Marine et des Colonies qui exigeait du gouverneur de Guyane le rappel immédiatement de Coudreau dans la colonie guyanaise. En retour, Chessé renvoyait ces lignes au ministre : « Je regrette d'ailleurs que Mr Coudreau n'ait pas mieux rempli sa mission car il aurait certainement pu rendre de sérieux services au département⁴³. » Notons que ces regrets exprimés n'empêchèrent pas le limogeage de son auteur dès la fin de l'année 1884...

En troisième lieu, comme le souligne l'extrait ci-dessus, l'explorateur avait dépassé « largement » les objectifs initiaux de sa mission en rejoignant, de sa propre initiative, l'Amazone. Par la suite, à l'occasion d'un passage à Belém, il se serait conduit comme un goujat vis-à-vis des autorités du Pará. Le baron d'Itajuba signale que Coudreau aurait refusé de se présenter à quiconque d'autre que le Président du Pará, le vicomte de Maracaju : « impression fâcheuse », etc. Il finit par le rencontrer, lui assurant que sa mission était toute scientifique et semblable à celle de son illustre prédécesseur, Jules Crevaux... Embarras et grosse colère de Jules Ferry qui s'attacha aussitôt à dégonfler l'affaire ; d'une part, il assurait au représentant du Brésil que la présence dans la zone contestée de l'explorateur français « sans fonctions administratives, [n'impliquait] à aucun degré une prise de possession du pays⁴⁴ ». Mais il en profitait aussi pour relancer la négociation, insistant sur la position très modérée de la France depuis 1856 : celle-ci avait fermé les yeux sur le poste militaire Don Pedro II au nord de l'Araguary et sur l'établissement plus récent de la colonie brésilienne de l'Apurema, au sud du fleuve Manaye (base française de discussion de 1856). Or, les Brésiliens étaient revenus à leurs prétentions d'avant cette date, à savoir l'Oyapock. Jules Ferry stipulait qu'il n'en était pas question, sinon la France repartirait sur ses siennes anciennes, à savoir l'Araguary : « Cette solution serait plus défavorable au Brésil qu'à la France, puisque celle-ci s'est abstenue jusqu'ici de montrer son pavillon au sud de l'Oyapock. Il paraît donc préférable de limiter à l'espace compris entre le Carsévène et le Manaye la zone neutralisée et interdite aux fonctionnaires des deux pays⁴⁵. » Sur ce, il demandait une réponse brésilienne dont on ignore si elle fut faite. En parallèle, Jules Ferry demandait des explications à son collègue en charge de la Marine et des Colonies, qui en retour lui transmettait une note explicative sur les objectifs de la mission Coudreau. Le ministre concluait en signalant « [que] ces sages instructions [n'avaient pas] été suivies par M. Coudreau dont l'objectif paraît avoir été de faire de sa mission une mission politique⁴⁶ » !

⁴¹ *Bulletin de la société de géographie de Marseille*, t. 2, 1884, p. 82.

⁴² *Bulletin de la société de géographie de Marseille*, t. 2, 1884, p. 195.

⁴³ Courrier de Chessé non daté. Il y indique joindre le rapport de Coudreau, non présent dans les archives ; série A, article 103, Arch. diplo. Nantes.

⁴⁴ Réponse de Jules Ferry au chargé d'affaires du Brésil, Paris, 1 février 1884, *ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

Enfin, sur le plan financier, la mission Coudreau tourna d'ailleurs à la catastrophe, les 20 000 francs octroyés initialement par le sous-secrétariat d'État aux Colonies s'étant avérés insuffisants. Chessé vint toutefois au secours de l'explorateur en prélevant les sommes nécessaires sur d'autres lignes budgétaires. Mais cela s'était vu⁴⁷... Pris sur le fait, il envoyait en mars 1884 une demande officielle d'octroi de 15000 francs supplémentaires, destinés à soutenir Coudreau stoppé depuis décembre 1883 dans l'État du Pará, faute de ressources. Avec l'aide de ce nouveau financement, l'explorateur proposait de poursuivre durant les six prochains mois l'étude de l'amont du bassin hydrographique de l'Amazone, en direction du Rio Branco, puis de rechercher entre l'Amazone et les Tumuc-Humac une frontière naturelle « s'écartant aussi peu que possible de la ligne équatoriale⁴⁸ ». Le secrétariat d'État refusa arguant du fait que si la première partie de la proposition de Coudreau était intéressante sur le plan de la connaissance scientifique, elle demeurerait néanmoins « d'une utilité des plus contestables pour la colonie » : « J'ajouterai que l'inconséquence avec laquelle Mr Coudreau a agi jusqu'ici ne me permet pas de lui confier la seconde mission sur le territoire contesté qu'il sollicite⁴⁹. »

Les financements officiels lui étant désormais coupés, Coudreau poursuivit néanmoins ses explorations en empruntant une somme importante à un compatriote établi au Pará, un certain Barrau. Ce dernier eut d'ailleurs par la suite le plus grand mal à se faire rembourser, les autorités françaises lui adressant une fin de non recevoir.

Pour conclure : Coudreau, de la passion à la frustration

Dans les faits, le constat final de cette première expédition s'avère mitigé ; du point de vue scientifique, l'expédition semble constituer un indéniable succès ; elle assura à son auteur une célébrité nationale mais aussi internationale « express », qu'il sut faire fructifier par le biais de multiples conférences données notamment au sein des sociétés savantes, mais aussi par ses ouvrages qui, il est vrai, relevaient bien souvent de l'autopromotion. Mais d'un point de vue « relationnel », le fiasco nous apparaît retentissant et l'homme en ressortit incontestablement aigri. À notre sens, les raisons en sont multiples : un explorateur très jeune (24 ans), impétueux, au caractère « entier », chauffé de plus à blanc par les autorités locales de Cayenne (Chessé et les officiers de la garnison locale). Et comme l'écrit fort joliment Sébastien Benoit, avec le final de cette première expédition, « l'explorateur avait cessé d'être scientifique à part entière pour se muer en aventurier⁵⁰ ».

Alors certes, par la suite, une seconde mission officielle lui fut confiée, mais en direction de confins guyanais situés à l'opposé du Contesté : en 1887, l'administration de la colonie et le ministère de l'Instruction publique subventionnaient à hauteur de 6 000 francs une nouvelle expédition à buts géographiques et ethnographiques. Comme le précisait alors le ministère des Affaires étrangères au représentant de la France à Rio de Janeiro, la mission

⁴⁷ « Je vous prie dès lors de me fournir d'urgence des explications catégoriques aux imputations irrégulières ci-dessus visées et je vous invite à arrêter immédiatement toutes les missions coloniales entreprises actuellement. » Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur Chessé, Paris, 10 janvier 1884 ; Dépêches ministérielles, 1^o semestre 1884, 1 M 111, arch. départ. Guyane.

⁴⁸ Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur Chessé, Paris, 20 avril 1884 ; Dépêches ministérielles, 1^o semestre 1884, 1 M 111, arch. départ. Guyane.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Sébastien Benoit, *Henri Anatole Coudreau, op. cit.*, p. 113.

Coudreau concernait le bassin du Haut Oyapock, les monts Tumuc-Humac et le bassin du moyen Maroni. Pour éviter les problèmes avec le Brésil, « la région des territoires contestés restera absolument en dehors de l'itinéraire de cet explorateur ; les instructions les plus formelles lui ont été données à cet égard⁵¹ ». En cas d'une nouvelle désobéissance - « qui j'en suis convaincu ne se produira pas » -, le gouverneur de la colonie guyanaise était chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires au rapatriement en Métropole de l'explorateur⁵².

Cette nouvelle exploration, moins flamboyante, se termina néanmoins sur un succès « théorique », avec, en 18 mois de terrain dans les monts Tumuc Humac où il poursuivit les travaux de Jules Crevaux, le relevé de près de 4000 kilomètres d'itinéraires dont 2600 en rivière et 1400 en montagne : « Il a déterminé l'altitude de 150 sommets, réalisé 2000 mesures météorologiques, sans parler des observations d'ordre ethnologique, linguistique et économiques sur les indiens du sud de la Guyane⁵³. » De cette expédition, il établit une carte très détaillée de la Guyane à l'échelle 1/100 000, en 6 feuilles et ce, sans aucun système de triangulation, ce qui put paraître alors comme un exploit. En fait, il fallut attendre les travaux de l'ingénieur géographe Jean Hurault, entrepris aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, pour se rendre compte que les apports cartographiques de Coudreau étaient plus que fantaisistes. Le regard porté par l'ingénieur sur les travaux de l'explorateur est plus que cruel, l'explorateur étant entre autres accusé « de meubler de chaînes et de massifs imaginaires le Sud de la Guyane. On peut dire qu'il donna corps à la légende [des Tumuc-Humac] Ces cartes, résultant de croquis d'itinéraires à la boussole, effectués sans méthode et sans contrôle, sont parmi les plus mauvaises qui aient jamais été effectuées en Guyane⁵⁴ ».

La jeunesse et une santé très rapidement éprouvée par le climat équatorial n'expliquent pas tout⁵⁵. Coudreau nous apparaît comme un personnage très composite. On peut penser que son caractère entier est grandement à l'origine des désillusions qui marquèrent très rapidement sa carrière d'explorateur. L'homme avait en effet une très haute idée de sa personne, comme le montre par exemple la relation qu'il fit de la crise diplomatique grave déclenchée suite à sa conduite maladroite lors de l'expédition du Contesté :

En 1883 et 1884, je révélais tous ces faits en haut lieu. Cela provoqua un échange de notes entre M. Jules Ferry et M. le baron d'Itajuba, chargé d'affaires du Brésil [...] Cela causa un petit ennui aux puissances, sans aucun résultat, comme bien vous pensez. Il fallait que quelqu'un payât des frais et la peine. Ce fut le malencontreux reporter. Et, aussitôt, l'incident fut enterré, avec les phrases d'usage⁵⁶.

⁵¹ Ministère des Affaires étrangères au comte Amelot de Chaillou, 16 mai 1887, courrier noté « confidentiel » ; série A, article 103, Arch. diplo. Nantes.

⁵² Courrier du sous-secrétaire d'État aux Colonies au gouverneur, Paris, 6 mai 1887 ; Dépêches ministérielles, 1^o semestre 1884, I M 111, arch. départ. Guyane.

⁵³ Numa Broc, *Dictionnaire des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle - Amérique*, Paris, éditions du CTHS, 362 p. (p. 92).

⁵⁴ « Sa carte des Tumuc-Humac publiée dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris* (1893, 1^{er} trimestre) montrait à ses contemporains la configuration détaillée de la fameuse chaîne, dont nul ne devait plus mettre en doute l'existence jusqu'au moment où le survol aérien de l'extrême Sud que la région était aussi peu éditée que le reste de la Guyane. » Etc. Jean Hurault, « Une chaîne de montagnes imaginaires : les Tumuc-Humac », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 60, n^o 219, 1973, p. 244.

⁵⁵ « Il n'en a pas 28 et il en paraît quarante ». F-J de Santa-Anna Nery, préface de l'ouvrage d'Henri Coudreau, *La France Equinoxiale, t. 1 : études sur les Guyanes et l'Amazonie*, Paris, Challamel aîné, 1886, p. XII.

⁵⁶ Henri Anatole Coudreau, *Les Français en Amazonie*, Paris, Librairie Picard-Bernheim, 1887, p. 145.

Après cette première expédition, à la méfiance des autorités françaises envers le personnage vint s'ajouter une reconnaissance scientifique souffreteuse. Si l'explorateur, de son vivant, fut adoubé par la grande communauté des sociétés locales de géographie, férues d'explorations exotiques et de conquêtes coloniales, Coudreau ne laissa aucune empreinte au sein de la géographie officielle française. Celle-ci, représentée par les universitaires regroupés autour des enseignements de Paul Vidal de Blache, pouvait voir en lui l'incarnation de tout ce dont elle voulait alors faire table rase, à savoir une discipline érudite portée par des sociétés locales de géographie dont elle n'avait cessé de dénoncer la médiocrité scientifique. De même, certains propos développés dans les écrits de Coudreau peuvent surprendre fortement ; on y retrouve une glorification surannée, toute XVIII^e siècle, des bons indiens et le rejet de toutes les autres communautés, hormis les blancs et ce, en avançant un argumentaire d'un racisme qui, même replacé dans le contexte de l'époque, choque⁵⁷. Enfin, il faut noter que le célèbre géographe français Elisée Reclus ne fut guère plus charitable envers notre personnage : dans le long chapitre de sa *Nouvelle Géographie universelle* consacré aux Guyanes, l'explorateur n'est mentionné qu'à deux reprises et ce, sans grands développements.

Au final, signalons qu'Henri Coudreau laisse une œuvre « scientifique » honorable mais néanmoins rapidement oubliée, contrairement à celle de son grand rival posthume, Jules Crevaux⁵⁸. Toutefois comment ne pas être sensible à sa définition de la science géographique, donnée en 1886 et très moderne pour l'époque : « Par la science sociale, elle atteint aux hauteurs les plus majestueuses de la philosophie ; par la science du bien-être, c'est-à-dire de l'utilisation des choses et des forces, elle descend jusqu'à l'économie domestique et aux petits potins des élections municipales de village⁵⁹. »

Bibliographie

- Benoit Sébastien, *Henri Anatole Coudreau (1859-1899) - dernier explorateur français en Amazonie*, Paris, col. Recherches et Documents - Amériques Latines, l'Harmattan, 2000, 152 p.
- Broc Numa, *Dictionnaire des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle - Amérique*, Paris, éditions du CTHS, 1999, 362 p.
- Cardoso Galant Francinete, « Le Contesté franco-brésilien : la construction des territorialités dans l'Amazonie orientale », dans *Lieux, Milieux et territoires*, n° spécial de la revue *Hégoa*, n° 24, 2004, p. 121-126.
- Coudreau Henri Anatole, « Le territoire contesté entre la France et le Brésil », *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, t. V, 1886, p. 42-71.

⁵⁷ « Je crois aux nègres. Ils ont leur utilité, comme les Australiens, les Tasmaniens, les Samyèdes, les Eskimaux, les Veddas. En se croisant avec les blancs, ils donnent parfois, et même souvent, des hommes d'une superficie remarquable et même des hommes d'une valeur réelle. Admettez que nous traiterons les nègres en pupilles et les mulâtres en auxiliaires, et nous sommes d'accord. Bien. Mais au point de vue de ce qui nous occupe maintenant, l'Amérique chaude, pensez-vous que le nègre vaille l'Indien ? Moi, je ne le crois pas. » Henri Anatole Coudreau, *Les Français en Amazonie*, *op. cit.*, p. 173.

⁵⁸ En parallèle, les travaux de son épouse Octavie, qui poursuivit pour les Brésiliens jusqu'en 1908 l'œuvre de son mari, méritent pleinement d'être redécouverts. Cf. Federico Ferretti, « Imperial ambivalences. Histories of lady travellers and the French explorer Octavie Renard-Coudreau (1867–1938) », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 2017, ; en ligne, <http://dx.doi.org/10.1080/04353684.2017.1353887>

⁵⁹ Henri Anatole Coudreau, *La France Équinoxiale*, t. 1, *op. cit.*, p. 431.

- Coudreau Henri Anatole, *La France Equinoxiale, t. 1 : études sur les Guyanes et l'Amazonie*, Paris, Challamel ainé, 1886, 436 p.
- Coudreau Henri Anatole, *Les Français en Amazonie*, Paris, Librairie Picard-Bernheim, 1887, 229 p.
- Ferretti Federico, « Le fonds Reclus-Perron et le contesté franco-brésilien de 1900 », *Terra Brasilis (Nova Série)*, 2 | 2013, en ligne, <http://terrabrasilis.revues.org/766>
- Ferretti Federico, « A new map of the Franco-Brazilian border dispute (1900) », *Imago Mundi, the International Journal for the History of Cartography*, 67 (2), 2015, p. 229–242.
- Ferretti Federico, « Tropicality, the unruly Atlantic and social utopias: the French explorer Henri Coudreau (1859-1899) », *Singapore Journal of Tropical Geography*, Wiley, 2017, 8, p. 332-349.
- Ferretti Federico, « Imperial ambivalences. Histories of lady travellers and the French explorer Octavie Renard-Coudreau (1867–1938) », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 2017 ; <http://dx.doi.org/10.1080/04353684.2017.1353887>
- Granger Stéphane, « Le Contesté franco-brésilien : enjeux et conséquences d'un conflit oublié entre la France et le Brésil », *Outre-mers*, t. 98, n° 372-373, 2011, p. 157-177.
- Hurault Jean, « Une chaîne de montagnes imaginaires : les Tumuc-Humac », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 60, n° 219, 1973, p. 242-250.
- Lézy Emmanuel, *Guyane, Guyanes - une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, col. Mappemonde, Belin, 2000, 347 p.
- Maurel Edouard, « Historique de la Guyane - ses limites », *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, n°10-12, 1888, p. 335-381.
- Maurel Edouard, « De nos droits sur le territoire contesté franco-brésilien », *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, n° 6, 1897, p. 540-559.
- Mercier Guy, « La géographie de Paul Vidal de la Blache face au litige guyanais : la science à l'épreuve de la justice », *Annales de Géographie*, n°667, mai-juin 2009, p. 294-317.
- Mouchet Max, *L'explorateur Coudreau ou la philosophie des voyages*, Melun, imprimerie Tschumi-Taupin 1973, 175 p.
- Puyo Jean-Yves, « Du Contesté franco-brésilien à la République de Counani : histoire édifiante et curieuse d'une cryptarchie éphémère », dans *Ils ont fait les Amériques... Mobilités, territoires et imaginaires*, L. Dornel Laurent, M. Guicharnaud-Tollis, M. Parsons, J-Y. Puyo (dir.), Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, 412 p. (p. 279-291).
- Reclus Elisée, « Les Guyanes », dans la *Nouvelle Géographie universelle – t. XIX Amérique du Sud*, Paris, Hachette, 1894, 821 p. (p. 1-90).
- Regelsperger Gustave, « Nécrologie d'Henri Coudreau », extrait du *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, année 1900, 9 p.
- Romani Carlo, « Algumas geografias sobre a fronteira franco brasileira », *Ateliê Geográfico, revista electronica*, n° 3, mai 2008, p. 43-64.
- Thésée Françoise, « Un mémoire inédit de Victor Hugues sur le Guyane », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 57, n° 209, 1970, p. 469-502.
- Vaultier Jean Bernard, *Sur les traces d'un explorateur au XIX^e siècle en Amazonie - Henri Coudreau (1859-1899), de la Guyane au Brésil*, La Rochelle, éditions Astrobale, 1995, 67 p.
- Vidal de la Blache Paul, *La rivière Vincent Pinzon - étude sur la cartographie de la Guyane*, Paris, Félix Alcan éditeur, 1902, 115 p.